

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 12 décembre 2014**

**Rapporteur :  
Madame Danielle GARREC**

**N° 32**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 19/12/2014  
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/12/2014  
(accusé de réception du 19/12/2014)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subventions aux associations à caractère social**

**Les demandes de subvention des associations à caractère social pour un montant total de 21 360 € sont soumises à l'avis de la Commission des Solidarités puis sont présentées en conseil municipal pour décision.**

Après avoir délibéré, madame Joëlle Le Gall ne prenant pas part aux délibérations, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'accorder les subventions suivantes :

**Ligne budgétaire 520 6574 900 : Associations à caractère social**

<b>Nom de l'association</b>	<b>Montant en euros</b>
<b>AFIP – Association pour la Formation et l'Insertion Professionnelle</b> Subvention exceptionnelle de fonctionnement	5 500
<b>Crésus Bretagne</b> Subvention de fonctionnement	750
<b>Libres Mots</b> Subvention de fonctionnement	1 000
<b>AVDE – Accompagner la Vie dans sa Dernière Étape</b> Subvention de fonctionnement	170
<b>Secours Catholique</b> Subvention de fonctionnement	1 600
<b>WARZAO – Visiteurs de prison</b> Subvention de fonctionnement	700
<b>Parentel</b> Parent'âge	1 500
Les Tamaris	1 500

Nom de l'association	Montant en euros
<b>Bien Vieillir Ensemble</b> Subvention de fonctionnement	170
<b>Association des 3 résidences – Ker Radeneg, Ty Créach, Ti Glazig</b> Subvention de fonctionnement	500
<b>CDSF –Collectif Des Sourds du Finistère</b> Subvention de fonctionnement	1 000
<b>CAPH – Collectif des Associations de Personnes Handicapées</b> Subvention de fonctionnement	170
<b>ADC – Association des Diabétiques de Cornouaille</b> Subvention de fonctionnement	170
<b>Céline et Stéphane</b> Subvention de fonctionnement	170
<b>Les Amis de la Santé</b> Subvention de fonctionnement	300
<b>Banque Alimentaire</b> Subvention exceptionnelle	1 540
<b>Restaurants du Cœur</b> Subvention exceptionnelle	1 540
<b>Secours Catholique</b> Subvention exceptionnelle	1 540
<b>Secours Populaire</b> Subvention exceptionnelle	1 540

Le maire,

Ludovic JOLIVET